

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	
Délibération n° 29	Conseil Municipal du Mardi 30 juin 2020
Finances/Subventions	Domaine de compétence : 7.5.1 – Demande de subventions
<b>Le Mardi trente Juin deux mille vingt à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</b>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 22/06/2020</p> <p>Membres présents : 26</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 3</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 1</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 3</p> <p>Nombre de votants : 29</p> <p>Affiché le 02/07/2020</p> </div>	<p><b>Présents</b> : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Charles LANQUETIN, <b>Adjoints</b>, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Frédéric CADET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Catherine SIBLISKI, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Madame Sophie DENEUX, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, <b>conseillers municipaux.</b></p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir</b> : Monsieur Grégory HURTREL à Madame Aurore WACOGNE, Madame Christelle BEURAIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Maxime GUERVILLE à Monsieur Franck TINDILLIER</p> <p><b>Absent (s) excusé (s)</b> : Madame Anne-Marie GOLDSTEIN,</p> <p><b>Absent (s) non excusé(s)</b> : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART</p> <p><b>Votants</b> : 29</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE</p>
Objet : Création d'un accueil collectif de mineurs – demande de financement	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération :	Appel à projets 2020 du Conseil Départemental visant à accompagner les projets de construction au sein des quartiers prioritaires

**Vu** les articles L. 2334-32 à L. 2334-39 du Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu** l'appel à projet 2020 du Conseil départemental visant à accompagner les projets améliorant l'accès aux services dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, selon les critères d'éligibilité suivants :

- 1°) améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers politique ville
- 2°) associer les habitants au projet proposé
- 3°) qualité environnementale de l'équipement

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2019 approuvant le projet d'un accueil collectif de mineurs 2019 pour un montant qui avait été estimé à 197 900 € HT dans le cadre de la demande de financement au titre de la DETR 2020

**Considérant que :**

- le bâtiment actuel situé à l'ex-école du Mont Levin réservé à l'accueil des enfants âgés de 2 à 6 ans, est une construction vieillissante et vétuste, non conforme à la réglementation thermique et en accessibilité PMR ;
- dans ces conditions, la Commune souhaite réaliser un nouvel accueil sur un terrain jouxtant l'enceinte de l'école maternelle de Rombly répondant ainsi à l'un des critères d'espaces mutualisés souhaités par le Conseil Départemental,
- la démarche de développement durable, la qualité urbaine et paysagère du projet, sont autant de facteurs déterminants pour l'attractivité du quartier prioritaire,
- le coût estimatif HT des travaux, après modifications apportées par les habitants et les utilisateurs, s'élève désormais à la somme de 261 000 €uros HT,
- en complément de la construction de ce bâtiment en HQE, il convient dans le même objectif d'optimisation des économies d'énergie, de remplacer les menuiseries vétustes de l'école de Rombly dont le coût estimatif s'élève à 18 834,32 €uros HT,
- le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux.....	221 000€	DETR (17,70 %) .....	49 475 €
Honor. Architecte.....	34 000 €	CAF (24,30 %) .....	67 980 €
Honoraires divers..... (CSPS, Sécurité, étude de sol....)	6 000 €	CONSEIL DEPART (38 %)... (à solliciter)	106 337 €
Menuiseries Ecole Rombly .....	18 834 €	<b>TOTAL SUBVENTIONS.....</b>	<b>223 792 €</b>
		FONDS PROPRES.....	56 042 €
<b>TOTAL DEPENSES HT.....</b>	<b>279 834 €</b>	<b>TOTAL RECETTES.....</b>	<b>279 834 €</b>

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

1°) d'approuver la création d'un accueil collectif de mineurs et les travaux de menuiseries de l'école de Rombly selon plan de financement repris ci-dessus ;

2°) d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention à hauteur de 38 % au titre du Fonds d'innovation territoriale dans le cadre de l'appel à projet 2020 du Conseil Départemental ;

**La délibération est adoptée par 29 voix pour**

Vu pour être affiché le 02 Juillet 2020 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.